



Dispositions particulières

Vissage des plaques

Les plaques sont vissées à l'aide de vis XTN 38 espacées de 25 cm. Lorsque les montants sont doublés, le vissage des plaques en partie courante s'effectue alternativement sur un montant puis sur l'autre. Au niveau des joints, il s'effectue sur chaque montant.

Traversée de cloison

Conformément à l'article 5.6 et l'article 1.1.1 de l'annexe B du DTU, les traversées de cloison doivent faire l'objet d'informations et d'implantations. Elles doivent également donner lieu à un

supportage indépendant et à un rebouchage par l'entreprise de pose de l'équipement.

Dispositions en cas d'exigence de résistance au feu EI 60

Pour les joints horizontaux

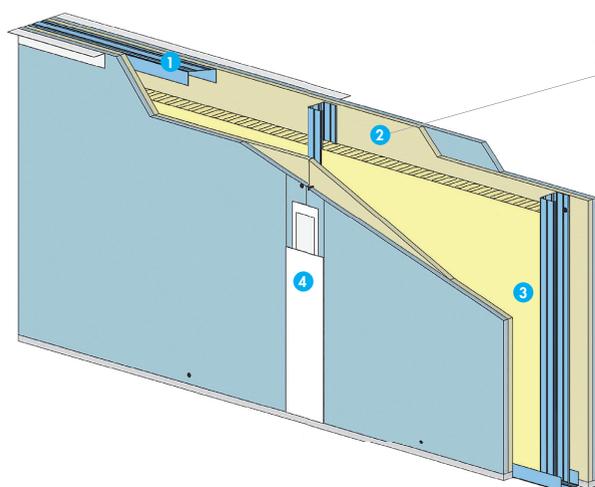
Les joints horizontaux sont protégés par un feuillard métallique de 100 mm. Les plaques sont vissées dans le feuillard par vis TTPC 35.

Si le vide interne de la cloison comporte une laine minérale, le feuillard peut être supprimé à condition de décaler les joints de 400 mm d'une face à l'autre.

Boîtiers électriques

Les prises et interrupteurs peuvent être installés dans les cloisons de deux façons différentes :

- soit, avec un boîtier Legrand standard + laine de roche Alpharock 900 x 400 mm ép. 40 mm mini masse volumique 70 kg/m², maintenu par un chevêtre en rail R62,
- soit, avec un boîtier spécial Legrand réf. 893 78 Ø 127 avec remplissage au mortier adhésif MAK 3. Les boîtiers sont décalés de 300 mm d'une face de la cloison à l'autre.



1. Rail et montant M62/40
2. Plaque Knauf KA 18 Phonik
3. Laine de verre Ultracoustic
4. Enduit Knauf et bande Knauf